

**MAIRIE
DE
BANDOL
83150**

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 199

SERVICE DES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

**ÉTAT CIVIL
DÉLÉGATION EXCEPTIONNELLE**

Nous, Franck Bertoncini, Maire de Bandol, Officier de l'État Civil,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18

Considérant notre empêchement ainsi que celui des adjoints, Monsieur Claude VINCO, 1^{er} adjoint, Madame Sandrine BORRIELLO, 2^{ème} adjointe, Monsieur Thomas BOUVRANDE, 3^{ème} adjoint, Madame Véronique POURCEL, 4^{ème} adjointe, Monsieur Daniel TARPI, 5^{ème} adjoint, Madame Eva ADSHEAD BOULE, 6^{ème} adjointe, Monsieur Stéphane COULLET, 7^{ème} adjoint, Madame Valérie COULOMB YOUSFI, 8^{ème} adjointe.

- ARRETONS -

ARTICLE 01 : Madame Élodie AYMES, conseillère municipale, est autorisée par délégation exceptionnelle de nos fonctions d'officier d'état civil, à procéder à la cérémonie du mariage de :

- Madame Julia, Anaïs BROT et Monsieur Lorenzo, Nicolas GARZA, le 4 juillet 2026 à 15 heures 30,

ARTICLE 02 : Le présent arrêté sera adressé à la préfecture du Var et à monsieur le procureur de la république de Toulon. Il sera publié selon la réglementation en vigueur et notifié à l'intéressé.

Fait à Bandol, le 23 AVR. 2026

Franck Bertoncini,
Maire de Bandol.

